

mes d'état qui gouvernent maintenant la France et l'Angleterre, ces deux nations se sont décidées à ne plus regarder seulement, et on signifie à Rosas qu'elles voulaient la paix. L'amiral français a dit, hier, à une personne très haut placée, qu'il avait offert à Rosas la paix ou la guerre, et qu'il espérait que celui-ci choisirait la paix. Mais mon opinion est qu'il choisira la guerre. Il y a quelques jours, l'amiral vénitien Brown a reçu ordre d'attaquer Montevideo; aussitôt, l'amiral anglais a envoyé le steamer *Firbrand* déclarer à Brown que, s'il faisait un mouvement, sa flotte serait coulé à fond." *Courrier des Etats-Unis.*

CHINE.

— "Ki-Ying premier ministre, commissaire impérial et vice-roi des provinces de Kwangtung et Kwangsi, présente humblement au trône ce mémoire, dûment rédigé :

"Moi, votre ministre, je trouve que la religion chrétienne est celle que les nations des mers occidentales vénèrent et adorent. Ses préceptes enseignent la vertu et la bonté, et répriment la méchanceté et le vice. Elle a été introduite et propagée en Chine depuis les jours de la dynastie Ming et dans un temps où aucune proscription ne s'élevait contre elle. Depuis, parce que des Chinois qui professaient ses maximes s'en servirent pour faire le mal, les autorités ont fait une enquête et ont infligé des punitions, ainsi qu'il est rapporté. Or, il est constant que l'envoyé actuel, Lagroné, ait demandé que les Chinois qui suivent cette religion, et qui sont d'ailleurs innocents aux yeux de la loi, soient affranchis de tout châtiement pour ce fait; et comme ceci semble pouvoir être effectué, moi, votre ministre, je demande que désormais tous ceux qui professent la religion chrétienne soient exemptés des châtiements, et je sollicite ardemment pour eux la grâce impériale. Si certains entraient dans le sentier coupable d'où ils sont sortis, ou s'ils commettaient de nouvelles fautes, ils seraient justifiables des lois fondamentales de l'Etat.

"En ce qui touche les sujets de la France, ainsi que de tous autres pays étrangers qui suivent cette religion, il leur sera permis d'ériger des églises du culte, mais aux cinq ports seulement ouverts au commerce étranger. Ils ne devront pas pénétrer dans l'intérieur pour propager leurs doctrines. Si Quelqu'un désobéit à cette stipulation, s'il outrepassé témérairement les limites des ports fixés, les autorités cantonales l'appréhenderont sur le champ et le livreront au plus proche consul de sa nation. Il ne devra pas être puni avec trop de précipitation, ni de sévérité; il ne devra pas être tué.

"C'est ainsi qu'une tendre compassion sera témoignée à ceux qui viennent de loin aussi bien qu'à la race aux cheveux noirs. Les bons et les mauvais ne seront pas confondus, et, par le gracieux assentiment de Votre Majesté, les lois et les principes de la raison seront exécutés avec justice et sincérité. Ce que je sollicite, c'est que la pratique de la religion chrétienne ne puisse désormais attirer aucun châtiement sur ceux qui remplissent les devoirs de bons et loyaux sujets. C'est pourquoi j'ai respectueusement rédigé ce Mémoire, et je supplie ardemment la grâce impériale d'en féconder les résultats."

"Le 9e. jour, 11e. mois, 24e. année de Tankwang, la réponse impériale a été reçue donnant son adhésion à la pétition." *Univers.*

CANTON.

— On remonterait peut-être en vain dans les annales de l'histoire pour y trouver une année aussi féconde en gigantesques incendies, que celle dont nous n'avons encore parcouru que les deux tiers. Aux désastres qui ont, presque simultanément, amoncelé tant de ruine à Pittsburg, à New-York, à Québec, à Smyrne, etc., il nous faut ajouter une nouvelle catastrophe qui a eu lieu à Canton dans la nuit du 25 avril. Là, les flammes n'ont pas détruit autant d'édifices, dévoré autant de richesses que dans les villes que nous venons de nommer; mais, en revanche, elles ont fait un bien plus grand nombre de victimes, et si, au point de vue commercial, l'incendie de Canton est de beaucoup inférieur aux autres, il est plus épouvantable mille fois aux yeux de l'humanité. On a compté près de treize cents cadavres, plus de deux mille blessés, au milieu des ruines d'un théâtre chinois. C'était, avons-nous dit, dans la soirée du 25 avril, un dimanche. Une foule immense était entassée dans la vaste enceinte du théâtre, lorsque, tout-à-coup, le cri d'alarme se fit entendre. Aussitôt, les spectateurs s'élançèrent au dehors par toutes les issues, et il y en eut un grand nombre d'étouffés, de foulés aux pieds dans l'intérieur même de la salle, et avant que l'incendie eût fait des progrès. Mais ceux qui avaient réus si à sortir n'étaient pas destinés à un meilleur sort. Le théâtre était un immense édifice construit au milieu d'une place carrée autour de laquelle s'élevait un mur percé d'une seule porte. Cette porte fut assiégée, à la fois, par les fuyards et par plusieurs milliers d'habitants qui, au son du tocsin, étaient accourus sur le lieu du désastre soit pour porter secours, soit pour se livrer au pillage. Il en résulta un désordre, une mêlée pendant laquelle le fléau se propagea sur tout l'édifice au sein duquel il avait surgi, et, de là, sur les maisons voisines. Bientôt la foule se trouva envahie de toutes parts par les flammes, et les malheureux qui n'avaient pas déjà succombé dans l'horrible lutte qui se livrait à la porte du théâtre, furent engloutis dans cette immense fournaise. Il fallut plusieurs jours pour recueillir tant de cadavres; un rapport officiel en fixa le nombre à 1,257; et ce chiffre fut porté, deux jours après, à près de 1,300, par la chute d'un mur sous lequel furent ensevelis plus de trente ouvriers occupés à fouiller dans les décombres. Il s'environna trente ans que le même théâtre fut détruit par un incendie; et alors aussi il périt beaucoup de monde, et un édit impérial interdit aux Chinois la carrière dramatique qui depuis, a été le monopole des étrangers. Mais ceux-

ci auront besoin de se recruter, car, le 25 avril, il en a été brûlé plus de cinquante. La veille de ce sinistre, il y en avait eu un autre moins meurtrier mais plus destructeur. Le samedi, dans la soirée, le feu avait éclaté dans le voisinage de l'hôpital militaire qui en avait été quitte pour d'assez fortes avaries; mais un assez grand nombre de maisons avaient été la proie des flammes. On attribue ces deux incendies à des malfaiteurs qui auront voulu susciter le désordre pour procéder impunément au pillage.

Courrier des Etats-Unis.

Agriculture. — Nous empruntons les articles suivants au *Journal d'Agriculture* de M. Evans :

La *Presse* publie quelques extraits d'un ouvrage présenté à la société d'Agriculture, par l'auteur, M. Catoire Laroche, et intitulé : "Parallèle de la France et de l'Angleterre, sous le rapport de l'Agriculture, des Manufactures, et de l'industrie commerciale, et conséquences à déduire de ce parallèle." On voit, d'après cet ouvrage, que l'Angleterre, en comparaison de l'étendue de sa surface, possède quatre fois plus de bestiaux que la France. Et comme il est impossible de suivre un système judicieux d'agriculture sans engrais, et que les bestiaux sont ce qu'il y a de plus propre à produire des engrais, il s'ensuit que la France, pour pouvoir égaler l'Angleterre en richesse agricole, doit augmenter le nombre de ses animaux, et pour cela, elle doit augmenter ses prés ou ses pâturages. "La France, dit M. Laroche : ne possède que 4,200 000 hectares de prairies naturelles, ou seulement 119 de son sol cultivé. D'après ce calcul on peut comprendre aisément l'insuffisance de sa provision de nourriture, et la nécessité qu'il y a pour elle de changer de système. M. Laroche conclut en disant que si le système de culture en usage en Angleterre était suivi en France, le produit des grains deviendrait dans vingt ans double de ce qu'il est maintenant. Il y a 55 ans, le produit de la Grande Bretagne était estimé à 3 milliards, aujourd'hui il est estimé à 5 milliards 725 millions." *Minerve.*

NOTICE

CONCERNANT LA SONNERIE ANCIENNE ET MODERNE DE
L'EGLISE CATHÉDRALE DE CHARTRES,

Envoyée au Chapitre de la Cathédrale de Montréal par l'auteur M. Pie
chanoine honoraire de Chartres et de Montréal.

L'Eglise Cathédrale de Chartres, célèbre dans tout l'univers par ses Clochers, devait naturellement aussi se faire remarquer par la beauté de ses Cloches. Et en effet, pendant une longue suite de siècles, la sonnerie de Notre-Dame de Chartres passait pour la plus belle de France et du monde chrétien. C'est ainsi que nous en ont parlé nos pères; et le témoignage de plusieurs voyageurs et historiens vient confirmer cette tradition. On s'accordait généralement à dire de notre sonnerie, ce que, tous les jours, les hommes de l'art disent de notre cathédrale, et ce qu'en disait, en particulier, le célèbre Visconti, garde du musée du Vatican, après l'avoir scrupuleusement examinée en 1805; c'est que, si l'on trouve ailleurs des parties plus belles, on ne trouve nulle part un si bel ensemble. De même, par rapport à nos cloches, on reconnaissait que, s'il y avait ailleurs des bourdons plus forts ou des carillons plus nombreux, il n'y avait nulle part une si forte et si belle harmonie. Quand on les sonne toutes, dit Vincent Sablon, on les entend très-clairement de quatre lieues; et la population est ravie de contentement, car elles expriment toutes les parties de la musique, et l'on se sent le cœur épris d'une secrète joie qui donne de la dévotion à ceux qui en sont le moins susceptibles."

Le bon Rouillard, dans sa Parthénie, parlant des bourdons qui étaient dans le vieux clocher, dit que puisque Balsamon, patriarche d'Antioche, soulait dire que les cloches d'airain de l'Eglise d'Ocident signifiaient les trompettes avec lesquelles serait publié le jugement dernier, celles-ci plus qu'aucunes autres y pourraient servir; d'autant que s'accordans avec les quatre du neuf, elles rendent une si forte harmonie, et qui s'entend de si loing, que les peuples en ont tremblé et en sont réjouis tout ensemble, d'autant qu'elle leur remet en mémoire le respect de la Vierge.

Le 15 mars 1591, Henri IV, occupé au siège de Chartres, fit taire le canon pour entendre la magnifique sonnerie de Notre-Dame. Les habitants, assiégés depuis cinq semaines, ne laissaient pas de célébrer ce jour-là la fête de Notre-Dame de la Brèche, ou, comme on l'appelait aussi, de Notre-Dame de la Victoire; elle se fit même avec plus de solennité qu'à l'ordinaire, et, contre l'usage, on sonna la grande sonnerie. Les assiégeants, qui ne l'avaient jamais entendue, furent saisis d'étonnement. Le Roi entra dans une grande admiration; et, ayant appris que les assiégés faisaient une procession en l'honneur de la Vierge, et en reconnaissance de la levée miraculeuse du siège par Condé, vingt-trois ans auparavant, il défendit de tirer le canon ne voulant pas, dit-il, troubler la dévotion des habitants.